Image not found or type unknown

Jugement en correctionnel

Par **Marie74130**, le **14/09/2016** à **11:00**

Bonjour
Mon mari a ete juge en correctionnel pour degradation , acte de destruction et effraction dune portiere de voiture en 2002 le 21 novembre exactement, il a ete condamne a 3mois avec surci et redevable de la somme de 1800 euro.a ce jour la personne qui es mon ex mari na jamais reclamer la somme du par mon mari actuel, peut il encore nous reclamer cette somme a ce jour.car il me fait chanter en ne payant pas la pension alimentaire de notre fille.
Merci de votre reponse
Mme beillevaire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés